



N° 20/CD/02/06

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Comité de Direction

~~~~~

Séance du 27 février 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-sept février, à quatorze heures, le Comité de Direction s'est réuni en séance sous la Présidence de Madame Brigitte LANET, Vice-Présidente.

Collège d'élus : Mme Brigitte LANET, Mme CURTO, M. MASSOL,

Collège de socioprofessionnels : Mme MICELI, M. VIGUIER, Mme BENQUE, Mme RICARD, Mme DELPUECH, Mme DUMAS,

Absents(e) : M. Gérard CANOVAS, Mme LOGEART, M. DORLEANS, Mme SERRES,

Le Comité de Direction a choisi comme secrétaire de séance : Madame Sabrina RICARD

-----

Objet n°2 : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes pour la saison 2020.

LE COMITE DE DIRECTION,

Vu la Délibération du Comité de Direction N° 12/CD/11/22 en date du 13 novembre 2012 relative aux statuts de l'EPIC- Office de Tourisme

Vu les statuts de l'Office de Tourisme et notamment l'Article 2 (Annexe N° 12/CD/11/22).

Vu la délibération du Comité de Direction N° 19/CD/11/23 en date du 14 novembre 2019 portant sur le vote du budget primitif 2020 de l'Office de Tourisme.

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

Il est proposé d'accorder au Comité des fêtes une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 euros pour financer l'animation de la station.  
La dépense sera prévue à l'article 6743 « Subventions exceptionnelles de fonctionnement », du budget 2020 de l'Office de Tourisme.

**Compte tenu de tous ces éléments, il est demandé au Comité de Direction :**

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1500 euros pour la saison 2020 au Comité des fêtes.

Le Comité de Direction après avoir délibéré vote à :

**UNANIMITE**

- **Approuve** l'exposé de sa Vice-Présidente,
- **Autorise** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1500 euros pour la saison 2020 au Comité des fêtes.
- **Dit que** copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

**Ainsi délibéré à Balaruc-les-Bains, les jours, mois et an susdits.**

Pour expédition conforme  
Transmis en Préfecture  
Le **06/03/2020**  
Le Président, Gérard CANOVAS



Publiée et exécutoire, le **03/03/20**  
Le Président, Gérard CANOVAS

